

COMPTE RENDU  
Commune  
Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal .....	11
Nombre de conseillers en service.....	10
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	10
Nombre de pouvoirs.....	0
Nombre d'absents.....	0

Date de convocation : 27 novembre 2014  
Secrétaire de séance : Madame LOUBINOX Nathalie

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe, CUBBEDU Alicia, LOUBINOX Nathalie, ANGLADE Michel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

A la demande de Monsieur Pierre RIMBAUD, il remercie Monsieur Pierre CAPELLE et les employés communaux pour leur aide apportée le 21 novembre à l'entreprise TARDIF concernant les travaux de drainage de l'emplacement funéraire de Monsieur Laurent DERRIBES au cimetière du Pigré.

## MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Suite au décès de Monsieur Laurent DERRIBES, le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des employés communaux est vacant. Monsieur le maire le propose à Monsieur Pierre CAPELLE et demande aux membres du conseil s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Le vote a donc lieu.

*Vote : 8 voix POUR  
1 voix CONTRE  
1 voix NULLE*

Monsieur Pierre CAPELLE est élu 2<sup>ème</sup> adjoint en charge des employés communaux et remercie les membres du conseil municipal.

## SUITE A CETTE ELECTION : CHOIX DES COMMISSIONS 2<sup>EME</sup> ADJOINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent DERRIBES était membre de différentes commissions:

- suppléant à la commission appel d'offres : Monsieur Jean-Luc VANDRAND se propose à sa place.

*Vote : 10 voix POUR*

- délégué SIVOM de Champeix à la voirie : Monsieur Jean-Marc LABUSSIÈRE se propose à sa place.

*Vote : 10 voix POUR*

- suppléant au SIEG : Madame Aurélie DUMONT se propose à sa place.

*Vote : 10 voix POUR*

## MODALITES D'UTILISATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dès que les dernières réserves liées aux factures des artisans seront levées, la Salle pourra être mise en location. Monsieur le maire propose différents tarifs :

- location de la salle du vendredi soir au lundi matin :  
150 euros pour les Vodablois.  
300 euros pour les personnes extérieures à Vodable.
- caution : 500 euros.
- location à la journée ou demi-journée : 50 euros.

La réservation s'effectuera auprès de la Secrétaire de mairie.  
Les prix pourront être revus au bout d'un an d'activité.

Monsieur Pierre CAPELLE et Monsieur Jean-Luc VANDRAND seront en charge de la remise des clefs et de l'état des lieux avant et après chaque location. Le nettoyage de la salle incombera à chaque locataire avant qu'il ne rende les clefs. Un devis doit être demandé à l'entreprise de nettoyage SERVANET pour avoir une idée du tarif de nettoyage de la salle, dans le cas où il faille le facturer.

*Vote : 8 voix POUR*

2 abstentions

## LOCATION OU PRET SALLE MULTI-ACTIVITES POUR LES ASSOCIATIONS

- Fête du pain : la subvention de 350 euros octroyée par la mairie serait transformée en 3 dates de location par an.
- Chasse : en guise de subvention une journée de prêt de la Salle sera octroyée pour le repas annuel.
- L'association de sauvegarde de Colamine et l'association Expression Libre sont moins concernées car elles ont besoin de lieux d'exposition et elles utilisent plutôt nos deux églises.
- Cuma : à voir avec les adhérents pour leurs lieux de réunion.

Si des associations souhaitent louer la salle de façon hebdomadaire, il faudra prévoir une location à l'année (exemple cours de gym).

Concernant le coût de l'énergie, nous n'avons pas de recul.

Rapidement, les tables et chaises vont être commandées et la cuisine sera équipée d'un évier. Dès que nos moyens nous le permettront nous investirons dans un réfrigérateur professionnel.

**Un contrat de location va être élaboré. A noter qu'une assurance responsabilité civile sera exigée pour toute location.**

*Vote : 8 voix POUR*

*2 abstentions.*

## AVENIR DU POS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 31 décembre 2015, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est caduque selon la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénovés) du 27 mars 2013.

Trois solutions s'offrent à nous :

- création d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) coût 30 000 euros subventionné pour plus de la moitié par l'état. Dans ce cas, notre POS est maintenu encore 3 ans (temps d'élaboration du PLU).
- Carte communale (zonage) coût 20 000 euros avec possibilité de subvention moindre que pour un PLU.
- Régime National d'Urbanisme (RNU) ou c'est l'état qui gère l'urbanisme communale.

Compte tenu de l'importance de ce dossier pour la commune, la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous apporte son aide et un de ses conseillers.

**Monsieur THIALLIER viendra faire très prochainement une réunion d'information pour le**

conseil municipal.

## CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la facture CYMARO de 48 000 euros concernant la réfection des chemins en novembre 2013 n'a toujours pas été honorée.

En effet, au niveau du trésor public les fonds sont au budget mais ne sont pas encore disponible en trésorerie. En attendant, nous devons créer une ligne de trésorerie (sorte de prêt express à un taux très bas, 1,6%, et à courte échéance, 6 mois) d'une valeur de 40000 euros. Cette démarche est faite sur les conseils avisés du Comptable du Trésor qui nous assure qu'elle est courante et sans risque dans la mesure où les sommes empruntées sont prévues en recettes :

- en pratique subvention FIC chemins = 10 609 euros
- somme restante budget salle = 7 000 euros
- somme prévue pour équipement salle = 29 714 euros.

Cette possibilité de faire une ligne de trésorerie fait partie des délégations du Maire votée lors de son élection (article 2122-22 du code des collectivités locales). Dans notre cas, le montant maximum de cette ligne de trésorerie n'était pas notée cela nous oblige à devoir prendre une délibération et donc à convoquer le conseil municipal à chaque fois que nous devons faire cette démarche.

Monsieur le Maire propose donc de **noter la somme de 50 000 euros comme somme maximale d'une ligne de trésorerie.**

*Vote : 9 voix POUR*

*1 abstention.*

## MODIFICATION BUDGETAIRE : N°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant la Salle Multi-Activités et après avoir approuvé le budget primitif 2014 il est nécessaire de procéder à quelques modifications budgétaires afin d'honorer les factures restantes :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	23	2313	118	Constructions - Salle Multi-Activités	6 400.00
<b>TOTAL</b>						<b>6 400.00 €</b>
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	23	2313	110	Constructions - Mairie	6 400.00
<b>TOTAL</b>						<b>6 400.00 €</b>

*Vote : 8 voix POUR*

*2 abstentions.*

## POINT BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture du SIEG de 10 668 euros vient d'arriver et sera honorée en janvier 2015, elle concerne les travaux à la croix de Nazareth.

Deux factures de la salle multi activité d'un montant de 4 000 euros seront aussi payées début 2015. Concernant les dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, il ne reste que 2 252 euros alors qu'il y a une facture de 1 300 euros (réparation du camion communal) à payer.

Au total, il ne reste que 12 066,39 euros pour finir l'année.

En recettes, il faut savoir que les dotations de l'état sont en baisse. D'autre part, le montant de la FC TVA est de 3 000 euros, il était prévu 8 000 euros, les 5 000 euros manquants nous seront versés en 2015.

Départ de Rodolphe CARRE pour raison professionnelle.

## SIEG – FREQUENCE DES TOURNEES DE SURVEILLANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEG propose de modifier des tournées : passage tous les 2 mois au lieu de passage mensuel. De ce fait, baisse du tarif de la tournée de 910 euros à 773 euros.

*Vote : 9 voix POUR*

## QUESTIONS DIVERSES

### CNRACL

- Adhésion de la commune à la convention d'assistance retraite CNRACL pour un montant de 50 euros annuel.

*Vote : 9 voix POUR*

### SIVU

- Lors de la dernière réunion qui a eu lieu le 02 décembre, Madame ROUSSEL, Présidente du SIVU a souhaité faire le point sur les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et la modification des rythmes scolaires au niveau de l'école d'Antoing. Cette réforme a pour conséquence d'augmenter le temps de travail du personnel communal de l'école le mercredi matin et les après midi (doublement du personnel pendant la sieste). Ceci augmente les charges en personnel de 5 274 euros à répartir sur le budget SIVU de chaque commune, soit à peu près 53 euros de plus par enfant scolarisé qui s'ajoute aux 1 000 euros annuel payé au SIVU pour chaque

enfant.

## SIVOM

- Le bilan annuel du SIVOM de l'eau (prix et qualité de l'eau et assainissement) est à consulter en mairie.

## ARRET DE BUS

- Le projet d'arrêt de bus au cimetière du Pigré nous est parvenu de la DDT.
- Coût : 13 000 euros subventionné en partie par les amendes de police. Concernant l'arrêt de bus de la croix de Nazareth, il fera parti du réaménagement du carrefour par la DDT, le projet n'est pas encore abouti.

## DRAINAGE DU CIMETIERE

- Drainage du cimetière : une tranchée doit être faite sur un terrain privé situé derrière le cimetière. Avant tout préambule à des travaux, nous devons nous renseigner sur le type de convention à passer avec le propriétaire.

Fin de la séance.